



RECOMMANDEE

Ville de Lausanne
Direction de la culture et
du développement urbain
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 10 août 2017

Enquête publique – Chemin de la Fourmi 1 - Démolition du bâtiment ECA 4864 pour la construction d'un immeuble de 3 appartements, garage souterrain pour 4 voitures, panneaux solaires en toiture et aménagements extérieurs.

Mesdames, Messieurs

Après examen des plans mis à l'enquête, visite sur place, et discussion avec les habitants, le Mouvement pour la Défense de Lausanne s'oppose au projet susnommé pour les raisons suivantes:

1. Il représente une nouvelle atteinte irrémédiable à la dynamique du quartier avec une intégration malheureuse et disgracieuse entre ancien et nouveau style. Il crée un nouveau précédent qui continue d'entraîner le reste du quartier dans la même optique désastreuse. L'architecture du bâtiment projeté est en total désaccord avec les autres constructions qui forment cet ensemble. Ce serait ici une exigence urbanistique minimale que de veiller à une certaine homogénéité du bâti.

L'apparition des toits plats dans ce quartier est aussi une atteinte qui se propage, la disparition des toits en tuile est très regrettable.

Finalement, Il est regrettable de voir disparaître une petite maison avec un joli jardin qui sera remplacée par un cube duplo sans aucune âme.



De par ce fait, ce projet déroge donc aux articles du chapitre 3.8 du PGA. Esthétique, intégration des constructions et protection du patrimoine (articles 69, 73, et 86 LATC).

2. Selon l'étude faite par l'ISOS, cette maison est située dans une zone classé « C ». Ce qui signifie qu'il faut sauvegarder son caractère. Maintenir l'équilibre entre les constructions nouvelles et anciennes et que l'on doit veiller à maintenir les éléments essentiels qui donnent son caractère à ce quartier. Ce n'est clairement pas le cas avec ce projet..

P	79	Secteur de Vennes, quartier princ. résidentiel assez lâche traversé par le chemin de Boissonnet, ess. lotissements de maisons individuelles de typologie identique entourées de jardins et alignées le long des dessertes, quelques villas cossues au N, ess. 2 ^e q. 20 ^e s.–années 1960	BC	/	/	C
---	----	--	----	---	---	---

3. L'abattage de tous les grands arbres qui font la richesse du début du chemin de la Fourni est très dommageable et c'est une atteinte au caractère du quartier qui sera très visible de part sa position..



Ce projet est un parfait exemple de densification malheureuse à éviter. Il se situe dans une zone de faible densité, dont la majorité des lotissements sont de petites maisons avec des toits en tuile. On construit déjà de nombreuses banlieues très denses à proximité (Fiches Nord) pourquoi vouloir encore abîmer des quartiers qui sont bien intégrés. Les habitants trouvent inadmissible que tous les arbres puissent être coupés pour révéler un immeuble de qualité très moyenne.

Pour ces différentes raisons, nous invitons la Municipalité à ne pas délivrer le permis de construire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Mouvement pour la Défense de Lausanne
François Mercanton
 Président